



**FAMILLE**.....  
 Adresse.....  
 .....  
 Téléphone.....  
 Port1.....Port2.....  
 E.Mail (OBLIGATOIRE) : .....

### ENFANTS INSCRITS

Prénoms	Date de naissance	Portable	E.Mail	Adresse (si différente des parents)	Nom de la Sizaïne Ou de la patrouille

### FORMATION Bafa

La formation des chefs et cheftaines requière toute notre attention car c'est la condition pour le fonctionnement de nos activités. La réglementation demande un « Bafa » pour encadrer 12 jeunes. Nous sommes toujours au dessus de ces normes dans un souci de sécurité et de qualité d'encadrement.

***C'est de la responsabilité des familles qui le peuvent de participer financièrement à ces formations par un don. Ce don ouvre droit à un reçu fiscal.***

En moyenne chaque session coûte 400 euros.

<b>Inscriptions (<u>par famille</u>) : 80 euros</b>	
<b>Don pour la formation Bafa et les projets d'année</b>	
<b>Total</b>	
Souhaitez-vous un reçu fiscal pour le don ?	<b>OUI</b> <b>NON</b>



Monsieur / Madame .....

Adresse : .....

.....

Numéro de sécurité sociale : .....

Mutuelle et numero de contrat.....

Compagnie d'assurance et numéro du contrat de responsabilité civile .....

.....

Autorise(nt)

(nom et prénoms enfant1) : .....

(nom et prénoms enfant 2) : .....

(nom et prénoms enfant 3) : .....

(nom et prénoms enfant 4) : .....

(nom et prénoms enfant 5) : .....

(nom et prénoms enfant 6) : .....

- à participer à toutes les activités de l'association Scouts de Caen pendant l'année 2019/2020
- à être transporté(s) en voiture par les responsables et par des parents volontaires pour les différents trajets.
- en cas de nécessité, autorise (nt) les responsables à faire pratiquer sur son (leur) enfant toute intervention chirurgicale et tout traitement jugé nécessaire par le médecin, y compris une anesthésie générale.
- La diffusion des photos sur le site internet et les tracts.

D'autre part, chaque famille prend connaissance des informations suivantes :

L'association est titulaire d'une assurance de responsabilité civile au titre de l'organisation d'activités relevant du scoutisme et de toutes activités récréatives et culturelles. Les dommages corporels subis par les enfants sans que puisse être établie la responsabilité de l'association ou de son encadrement, ne peuvent être pris en charge que par les assurances de la famille : le régime de sécurité sociale, l'assurance scolaire ou toute autre forme d'assurance individuelle que chaque famille peut avoir intérêt à souscrire.

Comme il est inscrit au projet éducatif, les jeunes à partir de 12 ans, sont amenés à pratiquer des activités en autonomie au sein d'une patrouille au cours de l'année. Ces activités sont limitées dans le temps et se situent dans le cadre d'un projet. Elles se déroulent en petits groupes après une préparation sérieuse avec les responsables. Certaines patrouilles pourront avoir l'opportunité de pratiquer une activité spécifique (canoë, radeau, randonnée, ...) .Le projet éducatif est à la disposition des familles qui souhaitent le consulter.

Date :

Signatures :